Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213502222-20260413-2026130412-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	19	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 13 Avril à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Pleine-Fougères s'est réuni en salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Louis, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 08/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08/04/2026.

Présents : M. THÉBAULT Louis, Maire, Mmes : CORDON Magali, HIVERT Sylvie, LECORVAISIER Manon, LEMONNIER Sandrine, MACE Marion, MORIN Héloïse, PIGEON Patricia, RONDIN Perline, TRÉCAN Marilyne, MM : BREHIN Pierrick, BRUNE Didier, CHAPPE Samuel, GUILLOUX Sylvain, RICHARD Hervé, ROUSSEL Axel, SORIN Rémi, TROMEUR Alban

A été nommé(e) secrétaire : M. ROUSSEL Axel

2026-13/04-12 – Commissions : désignation des membres consultatifs

Vu la délibération du 20 mars 2026 décidant de fixer le nombre de commissions municipales à 12, de retenir les membres de chaque commission municipale et de nommer des membres extérieurs par commission pour les 12 commissions ;
Considérant que les membres extérieurs seront amenés à participer aux commissions dans les conditions suivantes :

- il s'agit de personnes volontaires de la commune ;

- ils sont invités à participer à titre consultatif et sans droit de vote pour l'émission de l'avis de la commission ;

- ils sont membres extérieurs pour une période de 2 ans renouvelable ;

- le Maire ou son représentant se réserve le droit de ne pas inviter ces personnes à une réunion de commission si le sujet est confidentiel ;

Considérant l'appel aux volontaires dans le bulletin municipal paru en juillet 2020 ;

Considérant les candidatures des personnes suivantes pour chaque commission :

9ème commission : CULTURE ET PATRIMOINE

-Madame Magali CHENU

Monsieur Yann Bigué se retire pour le vote étant l'époux de Madame Chenu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de nommer les membres extérieurs susvisés pour chaque commission.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 14/04/2026

Le Maire
Louis THÉBAULT

Secrétaire de séance
M. ROUSSEL Axel

Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le
15 AVR. 2026